

# Aidez-nous à sauver le Petit Train de l'Yonne

Pour connaître le petit train de l'Yonne <http://lepetittraindelyonne.fr>

Route de Coutarnoux 89440 Massangis 06 52 67 13 13 Gare@lepetittraindelyonne.fr

***L'association Train Petite Vitesse de Massangis a décidé de se faire entendre au passage du Paris-Nice cycliste 2017, mardi 7 mars sur l'étape Chablis/Chalons sur Saône pour que les élus prennent leurs responsabilités***

## ***Les bénévoles manifesteront au Pk 1,3 depuis leur train au passage des coureurs***

*Alors que chacun, élu local et départemental, population, acteur économique etc., reconnaît la nécessité de sauvegarder l'activité du Petit Train de l'Yonne, créé voilà 34 années,*

**L'association Train Petite Vitesse de Massangis lance un appel au secours pour que les élus des communes de Massangis, Dissangis ainsi que la Communauté de communes du Serein trouvent un accord pour le portage du dossier de remplacement des voies ferrées.**

Alors que plusieurs réunions ont eu lieu avec les parties concernées depuis près de deux ans, la demande du Préfet de présenter un dossier viable avant le 31 décembre 2016 n'a pas été tenue, le petit train est aujourd'hui sous le risque d'une suspension d'exploitation, faute d'accord.

**L'association a rencontré le sous-Préfet d'Avallon fin février et le Préfet de l'Yonne lors de sa visite à Massangis le 1<sup>er</sup> mars :**

Ces rencontres ont permis d'expliquer notre situation et le Préfet vient d'accorder 6 mois de délai supplémentaire (30/06/2017) pour déposer un dossier de renouvellement des rails. Après cette date et sans dossier viable, le petit train ne pourra plus circuler (ce délai est conditionné au passage du bureau de contrôle avant l'ouverture le 4 avril).

**Pourquoi les voies de chemin de fer de type « decauville » (voies de 60 centimètres de large sur traverses acier) posent des problèmes de sécurité.**

Agées de plus de 100 ans, ces voies ont atteint par endroit un niveau de corrosion extrême, fragilisant leur structure, l'association réalise aujourd'hui les consolidations nécessaires pour garantir la sécurité, un rapport d'expertise de 2012 réalisé par la société « CERTIFER » indique qu'un certain nombre de tronçons avait une durée de vie limitée et ne pourrait dépasser les 7 à 10 ans, soit entre 2019 et 2021. C'est pourquoi monsieur le Préfet de l'Yonne a demandé la validation d'un plan de renouvellement partiel avant le 31 décembre 2016, reporté depuis quelques jours au 30 Juin 2017, afin de permettre sa réalisation au plus tard en 2018/2019.

**Pour plus de détails vous pouvez consulter sur notre site internet les documents ci-dessous :**

Rapport d'activités et financier 2017

Plan de fréquentation sur 12 ans

Rapport du Préfet conditionné au dépôt d'un dossier de remplacement des voies avant le 31 décembre 2016.

Nouvelle autorisation d'exploiter pour 6 mois